

Projet éolien de la Souche

Communes de Froidmont-Cohartille et Pierrepont

Lettre d'information #5 - Novembre 2025

ACTUALITÉ : PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE !



Depuis notre dernière lettre d'information en mai 2025, le projet éolien de la Souche s'apprête à démarrer une nouvelle phase importante de son instruction : l'enquête publique ! Elle se déroulera du 5 décembre 2025 au 5 janvier 2026.

C'est un moment essentiel de la vie d'un projet, car il permet à chacun de s'informer, de s'exprimer et de donner son avis. Durant cette période, vous pourrez consulter le dossier de demande d'Autorisation environnementale, qui présente l'ensemble des études réalisées.

Vous y découvrirez l'ensemble des mesures mises en œuvre pour préserver l'environnement, ainsi que les actions proposées pour favoriser une intégration harmonieuse des éoliennes dans l'environnement. Nous sommes convaincus que ce projet contribuera positivement à la transition énergétique locale, tout en respectant l'identité et les richesses du territoire.

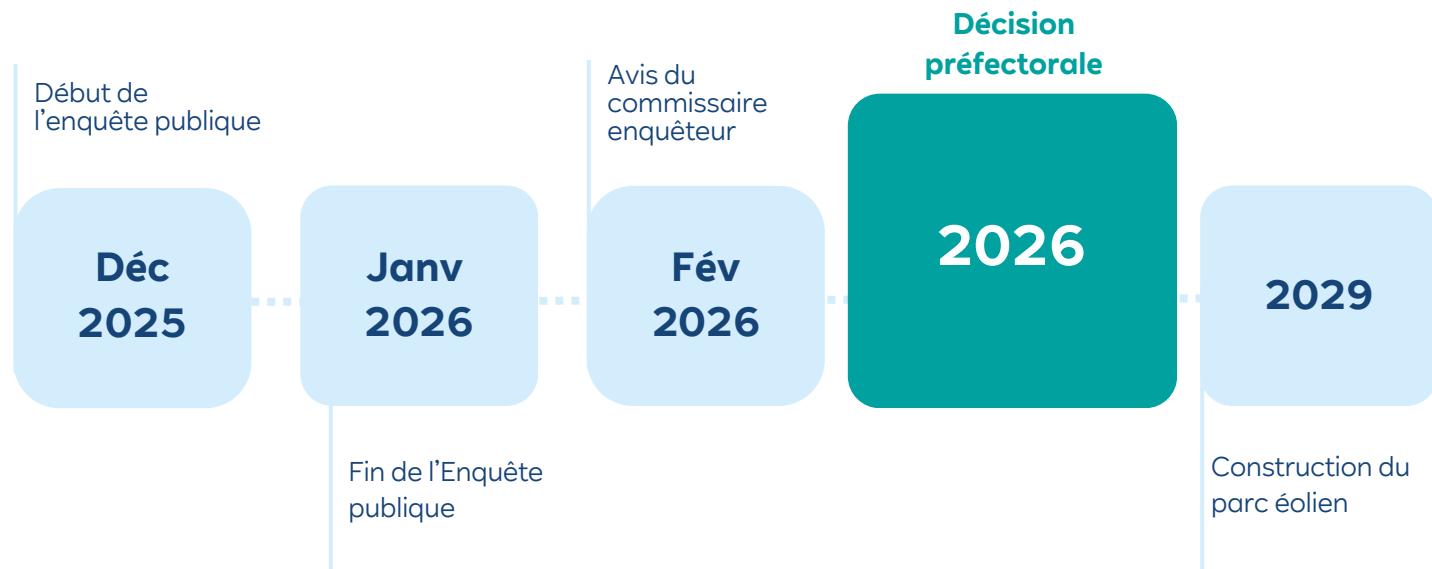
Je vous invite donc à participer activement à cette enquête publique en ligne ou en mairie.

Brahim Si Ahmed,
Chef de projet éolien
brahim.siahmed@rwe.com

L'ENQUÊTE PUBLIQUE AURA LIEU DU 05 DÉCEMBRE 2025 AU 5 JANVIER 2026

L'enquête publique est une phase importante d'un projet éolien, elle dure un mois et sera conduite par Monsieur Patrick Jayet, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Amiens. Il tiendra cinq permanences (voir détails en dernière page). C'est aussi l'occasion pour vous de consulter l'intégralité du dossier du projet en mairie.

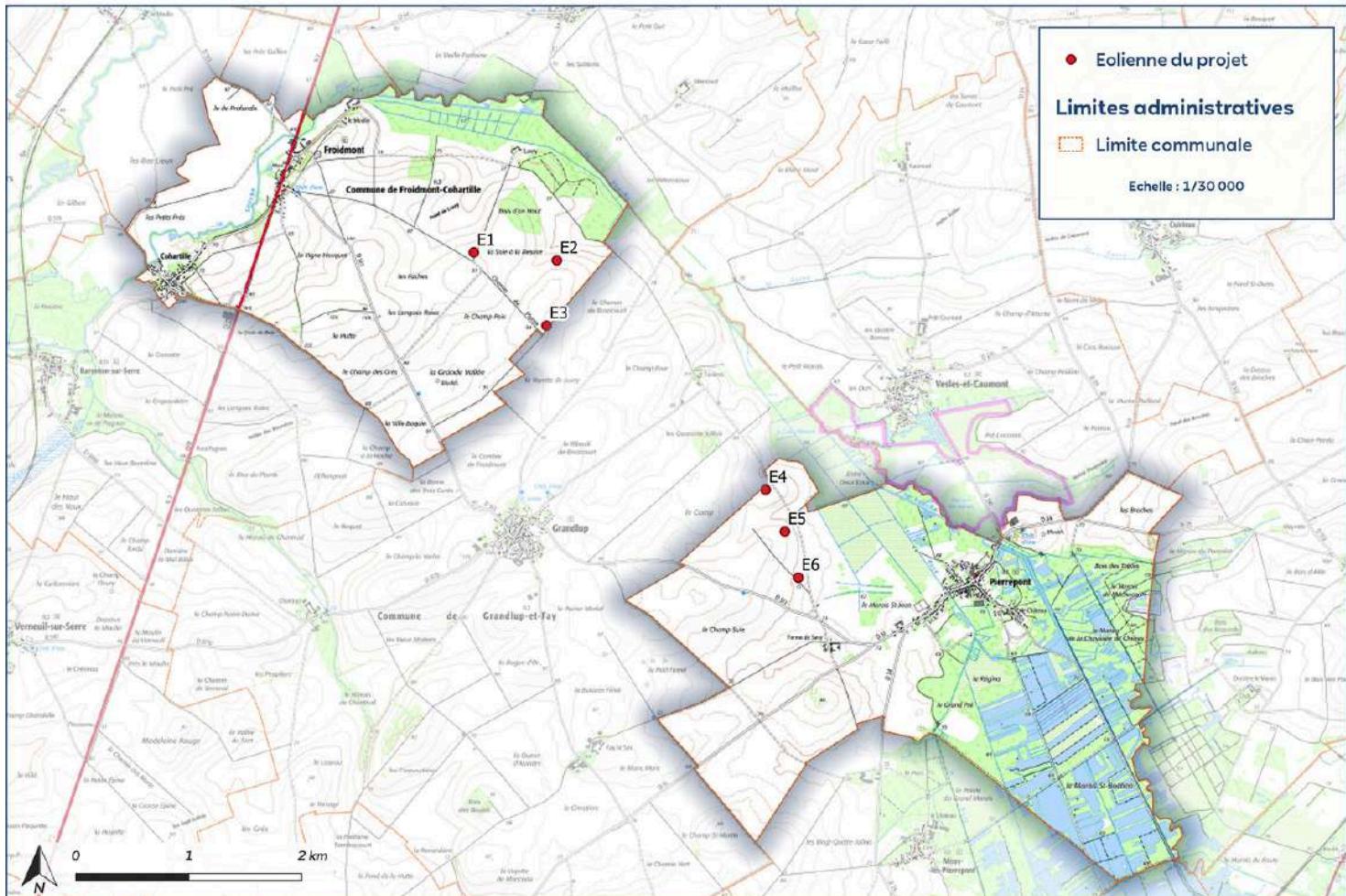
Les étapes à venir



Les données clés du projet

PROJET EOLIEN DE LA SOUCHE

RWE



6

éoliennes

d'une hauteur comprise entre 150 et 165 m en bout de pale.
3 sur la commune de Pierrepont et 3 sur la commune de Froidmont-Cohartille.



3 à 4,5

MW

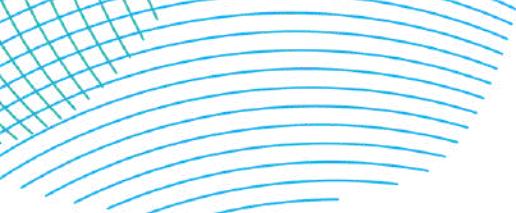
C'est la puissance unitaire par éolienne, soit une puissance globale comprise entre 18MW et 27MW.



10 045

foyers

peuvent être alimentés par un parc de 6 éoliennes de 3,6 MW selon l'Ademe, ce qui équivaut à 22 100 habitants (chauffage électrique compris).



Un projet créateur de valeur pour votre territoire

LES RETOMBÉES ANNUELLES POUR LES COLLECTIVITÉS :

Un parc éolien génère des retombées économiques pour la commune, notamment grâce au versement de l'Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER). Les collectivités peuvent alors les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale, et ce durant toute la durée d'exploitation du parc.

Retombées fiscales* estimées pour 6 éoliennes de 3,6 MW :

Commune de Froidmont-Cohartille	30 500 €/an
Commune de Pierrepont	30 500 €/an
Communauté de communes du Pays de la Serre	110 000 €/an
Département de l'Aisne	55 100 €/an

*Simulations réalisées sur les dispositions fiscales de 2025 (source : impots.gouv.fr)

LA CRÉATION D'EMPLOIS

Lors de la phase de construction, RWE mettra tout en œuvre pour solliciter et mobiliser des entreprises locales (terrassement, VRD, raccordement électrique, etc). En phase d'exploitation, RWE assurera la maintenance du parc, par le biais de techniciens locaux et de sous-traitants.



Illustration : Muriel Van Frachem

L'INTÉGRATION DU PARC DANS SON ENVIRONNEMENT

La construction d'un parc éolien s'accompagne de mesures destinées à s'adapter au cadre de vie local. Voici quelques exemples de mesures prises dans le cadre du projet éolien de la Souche :



Participation financières auprès des communes pour l'enfouissement des lignes électriques à Froidmont-Cohartille et en entrée sud de la commune de Pierrepont.



Accompagnement végétal des lieux de vie autour du projet



Création d'un milieu naturel favorable aux activités de chasse du Busard des roseaux, à proximité de la Souche

Prochaine étape : L'enquête publique

Comment se déroule une enquête publique ?

Un commissaire enquêteur indépendant et neutre est désigné par le tribunal administratif pour réaliser l'enquête. Les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier, des travaux envisagés et formuler des observations. Au terme de l'enquête, le commissaire enquêteur émet un avis favorable ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis exprimés.

Qui participe à l'enquête publique ?

L'enquête publique est ouverte à tout le monde. L'information se fait dans un rayon réglementaire de 6 km autour du site d'implantation.

Comment participer ?

L'enquête publique se déroulera du vendredi 05 décembre 2025 au lundi 05 janvier 2026. Il existe trois possibilités pour exprimer votre avis. Il est préférable d'indiquer votre nom, votre adresse et de motiver votre avis.



Le commissaire enquêteur tiendra 5 permanences dans les deux communes d'implantation aux horaires mentionnés ci-dessous :

en Mairie de Froidmont-Cohartille,
aux horaires ci-dessous :

- **Vendredi 5 décembre 2025 de 14h à 17h**
- **Samedi 20 décembre 2025 de 9h à 12h**
- **Lundi 5 janvier 2026 de 15h à 18h**

en Mairie de Pierrepont,
aux horaires ci-dessous :

- **Jeudi 11 décembre 2025 de 9h à 12h**
- **Mardi 30 décembre 2025 de 15h à 18h**

Pendant les horaires habituels d'ouverture des mairies de Froidmont-Cohartille et Pierrepont, le registre est laissé à disposition pour que chacun puisse y inscrire son avis.



Par courrier électronique à : projet-eolien-la-souche@mail.registre-numerique.fr ou par voie postal aux mairies sièges, en précisant : "M. le commissaire enquêteur - Enquête publique Parc éolien de la Souche"

Mairie de Froidmont-Cohartille,
1 Rue de Grandlup,
02270 Froidmont-Cohartille

Mairie de Pierrepont,
40 bis rue du Général de Gaulle
02350 Pierrepont



Sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-la-souche>

Vous pouvez trouver toutes les informations sur le site internet du projet

<https://la-souche.projet-eolien.com/>